



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 Août 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 29 août 2018 à 10 H 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : MM. LORTON Nicolas, KLEINGAERTNER Robert, MATHIAS Jean-Marc, Christophe DEMORTIERE, PALLOT Jean-Paul, Mmes COLLIER Madeleine, PALLOT Annie, M DEMORTIERE André, Mmes JAFFRE Agnès, GERMAIN Yvonne..

Absents excusés : Mme LELIEVRE Nathalie, Mme SEURRE Fabienne, Mme DESCOURS Céline, M. BERLAND Stéphane.

Mme COGNARD Véronique qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie
Mme RAVIER Béatrice qui a donné procuration à M. DEMORIERE Christophe
M. TRAMOY Jean-Louis qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas
M. PICHARD Bruno qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert.
Mme LAUTISSIER Nicole qui a donné procuration à M. MATHIAS Jean Marc
Mme SEURRE Fabienne qui a donné procuration à Mme COLLIER Madeleine

M KLEINGAERTNER Robert est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 10 H 30.

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
- 2- SUBVENTIONS 2018
- 3 – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS
- 4 – PRISES EN CHARGE SORTIES SCOLAIRES 2018/2019
- 5 – ADHESION AU SERVICE MUTUALISATION DU DELEGUE CHARGE DE LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PROPOSE PAR LE CDG
- 6 – AVIS SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU PLU EMISE PAR LA CCLCG
- 7 – CCLCG – MODIFICATION DES STATUTS – HARMONISATION DES COMPETENCES – APPROBATION DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES
- 8 – DEMANDE ACQUISITION TERRAIN « LA PEPINIERE »
- 9 – FACTURATION PUISAGE EAU SUR RESEAU AEP
- 10 – REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE

- 11 – VALIDATION SERVICE AGENT COMMUNAL
- 12 – ACHAT MOBILIER CABINET MEDICAL

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

1- APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Mon sieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juin 2018 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 07 juin 2018 est approuvé par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

2- SUBVENTIONS 2018

Mon sieur le Maire donne lecture au Conseil des demandes de subventions reçues en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'attribuer la somme de :

- à la Croix Rouge : 400 €
- au SSIAD de Paray-le-Monial : 140 €
- au Tennis Club de Paltinges : 500 €
- au Comité de liaison : 60 €
- à la FNACA : 80 €
- à la cantine de PALTINGES les petites fourchettes : 2100 €
- à la Ronde Sud Bourgogne : 500 €

Les crédits existent au budget primitif 2018.

3 – RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS

Mon sieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de créer 4 emplois non permanents d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison du départ d'agents titulaires, pour une période de 1 an soit du 30/08/2018 au 29/08/2019.

Il propose de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, soit une période hebdomadaire de 21 / 35^{ème} aux écoles
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, soit une période hebdomadaire de 31 / 35^{ème} aux écoles maternelles
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet soit une période hebdomadaire de 35/35^{ème} au service technique
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet soit une période hebdomadaire de 14/35^{ème} au service entretien bâtiment.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ses emplois existent au BP 2018.

4 – PRISES EN CHARGE SORTIES SCOLAIRES 2018/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu chaque début d'année scolaire de prendre une délibération l'autorisant à prendre en charge les coûts des sorties scolaires (transport + entrées) des élèves dans le cadre d'activités durant le temps scolaire pour les sorties pouvant être programmées par les enseignants pour des rencontres interscolaires ainsi que pour la sortie piscine si cette dernière venait à être reconduite.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte la prise en charge des sorties scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses qui y correspondent.

5 – ADHESION AU SERVICE MUTUALISATION DU DELEGUE CHARGE DE LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PROPOSE PAR LE CDG

Les collectivités territoriales ont l'obligation d'être en conformité avec le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) à compter du 25 mai 2018. Ce règlement impose :

- > de désigner un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO) qui sera référent sur ce sujet auprès de la CNIL et fera office de point de contact auprès des usagers,
- > d'établir un registre des traitements de données à caractère personnel
- > d'identifier les points d'amélioration, mener les études d'impact et nous aider à prioriser les actions que nous devons conduire pour être conformes à la réglementation,
- > d'assurer et de documenter la gestion de toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel

Aussi le Centre de Gestion 71 propose aux communes qui les souhaitent d'adhérer au service de mutualisation de la fonction de DPO dont le coût fera l'objet d'un devis détaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adhérer au service de mutualisation de la fonction de DPO du Centre de Gestion 71.

6 – AVIS SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU PLU EMISE PAR LA CCLGCG

Sollicité pour un projet d'agriculture biologique et de permaculture sur un terrain en zone N du PLU, la Communauté de Communes Le Grand Charolais, favorable à ce projet, souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal pour la modification du PLU qui permettrait de créer sur cette parcelle un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la modification du PLU en ce sens.

7 – CCLGCG – MODIFICATION DES STATUTS – HARMONISATION DES COMPETENCES – APPROBATION DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Le Grand Charolais a bénéficié d'une période transitoire d'harmonisation de ses compétences. Aussi, la communauté de communes a déjà connu une 1^{ère} étape avec le choix des compétences optionnelles.

Le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération du 28 septembre dernier puis les conseils municipaux se sont prononcés d'octobre à décembre.

La communauté de communes doit désormais procéder au choix des compétences supplémentaires qui seront exercées sur l'ensemble du territoire avant le 31 décembre 2018. En effet, l'EPCI dispose d'un délai de deux ans pour se prononcer à défaut il devra exercer l'ensemble des compétences sur l'intégralité de son périmètre.

Pour arrêter le choix des compétences supplémentaires, les décisions suivantes doivent être prises :

- délibération du conseil communautaire prise à la majorité simple de ses membres,
- délibération des conseils municipaux selon la règle des deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Pour mémoire les deux compétences supplémentaires suivantes ont déjà été approuvées mais l'arrêté préfectoral n'a pas encore été notifié :

- Assainissement : étude, contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif,
- Organisation en second rang d'un service à la demande de transports non urbains de personnes.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-41-3 et L 5211-17,

Vu la délibération de la communauté de communes Le Grand Charolais en date du 09 juillet 2018 approuvant la modification de ses statuts,

Il est proposé au Conseil municipal :

- ☞ De se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais concernant les compétences supplémentaires suivantes au 1^{er} janvier 2019 :

- o Réalisation d'études de zonage et élaboration du schéma d'assainissement pour les communes de St Léger les Paray et Vitry en Charolais,
 - o Toute action favorisant le maintien ou la création d'activités de santé sur le territoire intercommunal,
 - o Soutien à l'aménagement numérique par l'amélioration de la couverture haut débit et très haut débit du territoire communautaire,
 - o Actions culturelles : organisation d'actions ou événements concernant tout ou partie des communes et générant une fréquentation intercommunale, dotés d'un caractère itinérant sur le territoire communautaire afin de rapprocher la population de la culture,
 - o Accompagnement des manifestations, événements et initiatives contribuant à la promotion et au rayonnement des productions agricoles du territoire communautaire,
 - o Soutien à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, touristiques et économiques contribuant au rayonnement de la Communauté de Communes,
 - o Balisage et promotion des sentiers de randonnée inscrits au titre des balades vertes. Soutien au développement des voies vertes et voies bleues,
 - o Mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux,
 - o Paiement de la contribution financière au service départemental d'incendie et de secours pour les communes membres de la communauté de communes,
 - ↳ d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de communes le Grand Charolais selon le modèle joint en annexe,
 - ↳ d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer les documents correspondants.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, approuve ces propositions.

8 – DEMANDE ACQUISITION TERRAIN « LA PEPINIERE »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier par lequel un administré demande s'il serait possible d'acquérir une partie de la parcelle communale AX 143 pour une surface d'environ 645 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de détacher une parcelle d'environ 645 m² de la parcelle AX 143 au prix de 1.50 € le/m², le frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

9 – FACTURATION PUISAGE EAU SUR RESEAU AFP

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a constaté que l'entreprise BBF RESEAUX sur le chantier de la RCEA a réalisé :

- des puisages d'eau les 21 juin 2018

sans autorisation sur la borne de la commune située à « Corcelles » alors que ce type d'intervention est interdit sur notre commune. Ces actions ont engendré des désagréments pour les usagers (coloration de l'eau potable distribuée) et des dérangements de nos personnels pour des recherches de fuite et des purges. Monsieur le Maire propose donc de répercuter à l'entreprise BBF RESEAUX le coût des dépenses engagées représentant la somme de 195 € pour le service des eaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

10 – REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil de refaire le règlement de la garderie-périscolaire puisque depuis plusieurs années des avenants sont venus le modifier et les parents ont du mal à s'y retrouver. Le forfait de 15 € sera appliqué par facturation trimestrielle même si la facture est effectivement inférieure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le règlement de la garderie périscolaire.

11 – VALIDATION SERVICE AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un agent a demandé la validation de ses services auprès de la CNRACL et qu'ainsi la commune est redevable de la somme de 665,48 € auprès de cet organisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 665,48 €.

12 – ACHAT MOBILIER CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de mobilier et de matériel existant dans les locaux du cabinet médical appartenant à la SCM. Un acte authentique sera rédigé par le notaire, et adressé aux médecins, afin de répertorier ces équipements. Sont concernés le mobilier de la salle d'attente, le mobilier du secrétariat, le meuble de rangement sur mesure du secrétariat, les étagères des archives, deux onduleurs, le chariot de ménage inox avec son matériel, des ordinateurs et écrans, deux imprimantes, le mobilier de la salle d'urgence, les médicaments d'urgence, le matériel de la salle d'urgence, un aspirateur et tout le matériel existant.

Monsieur le Maire propose d'en faire l'acquisition pour la somme de 5000 €.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les écritures administratives et comptables nécessaires.

Décision n°16-2018 : passation commande, auprès de la SAUR, pour le nettoyage de la conduite d'exhaure allant du puits à la station de pompage pour la somme de 3 332 € HT

Décision n°17-2018 : signature avec la SMACL de l'avenant N°2 au contrat ALEASSUR, pour assurer la halle de sports

Décision n°18-2018 : signature d'un nouveau contrat, auprès de BCM FOUORE, pour la vérification périodique du parafoudre de l'église. Le contrat sera valable du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 H 16.



QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Décision n°7-2018 : annulation de la commande à KLEBER MALECOT pour la réparation de la mini pelle VOLVO pour la somme de 2 919.15 € HT et passation d'une nouvelle commande à KLEBER MALECOT pour le remplacement de la pompe hydraulique pour la somme de 5 102.76 € HT.

Décision n°8-2018 : passation d'une commande, après consultation de plusieurs entreprises, auprès de l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie 2018, pour la somme de 55 788.60 € HT. Passation d'une commande auprès de Casal Sport pour l'achat de pare ballon qui sera à installer au stade pour protéger la halle de sports, pour la somme de 2 982.69 € HT.

Décision n°9-2018 : passation d'une commande auprès de l'entreprise GUINOT TP pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'Allée des Erables pour la somme de 54 455.20 € HT.

Décision n°10-2018 : passation commande, auprès de PUM Plastiques du matériel nécessaire aux travaux de renouvellement des canalisations d'eaux, prescrits par le schéma directeur, pour la somme de 17 141.95 € HT.

Décision n°11-2018 : passation commande, auprès de Pyragric, pour les feux d'artifice du 14 juillet 2018 au prix de 2 000 € TTC.

Décision n°12-2018 : passation commande, auprès de MICHAUD MOTOCULTURE pour la réparation du micro tracteur KUBOTA pour la somme de 1 513.33 € HT.

Décision n°13-2018 : signature avec la SMACL de l'avenant n°1 au contrat ALEASSUR – Dommage aux biens pour l'assurance du gîte des Terres Rouges qui sera mis à disposition du Docteur Torres.

Décision n°14-2018 : passation commande, après consultation, auprès de l'entreprise SALLES Dominique de Gévelard, d'un four combimaster avec table de soubassement et installation à la cantine scolaire pour la somme de 13 967.58 € HT

Décision n°15-2018 : passation commande, auprès de l'entreprise DAZY, pour l'isolation sur locaux techniques de la halle de sports dans le cadre du marché, soit une plus-value de 1 665.32 € HT.